



Bien que je ne vous aye jamais rendu aucun service, vous m'avez toujours fait l'honneur de me donner part en votre bienveillance. C'est ce qui me fait avec plus de liberté recourir à vous en cette occasion, où j'ay grand besoin de votre assistance. Mon Père est allé en Angleterre, et ayant laissé charge de ses affaires à ma belle Mere, l'ay en un grand différend avec elle pour un article de mon contrat de mariage, où elle contrevenoit ce qui a amenué une querelle où elle a pris plaisir de brouiller mes affaires comme Mons<sup>r</sup> de Raphelis a qui je le contay à Buren, vous pourra dire ce qu'ay fait, que j'ay encor fait, et ne parvain le rencontier sur ce sujet, pour empêcher que mon Père ne me brise, elle m'a imposé que j'eust retourné de Buren sans congé, et que j'eust fait demander, et même requis Son Altesse de me permettre de demeurer cet été sans aller à la campagne, à quoi je n'ay jamais peur seulement. C'est ce qui me fait venir supplier tout humblement, puisqu'il ne dépend que d'un petit mot pour appuyer mon Père, de prendre l'occasion de supplier Son Altesse de ce souvenir que lors que j'eus l'honneur de lui parler dans sa chambre à Buren après avoir acheté ma garde. La suplication de me donner permission pour dormir ou gouter jours de venir quérir mon équipage, mestant de la d'Hope a l'aller seoir à l'armée elle me fit l'honneur de me demander si on ne m'avait pas dit de sa part que je demeurois cet été sans aller à la campagne, et sur ce que je répliquay qu'en ne men avoué rien dit. Elle me dit quelle l'avoir commandé à Konstaedrik, et ne permit des fois de venir pour quelques affaires que j'y ay eu en la rencontre de mon mariage. Cependant ceux qui ont parlé à mon Père disent qu'il dit que M. R. a ainsi parlé que ça éte pour se moquer de moy, et explique tout cela d'une estrange facon; et cependant si elle avait tenu, ceux qui ont l'honneur de tenir Madame le devroient aussi prendre de cette facon, et par ce moyen nous autres courtisans ne pourrions j'aurais compris de les intimitas de nos maistres, et leurs pensons d'une facon et d'autre ayant donc attendu le retour de Monsgneur le Prince, pour me justifier à mon Père, devam que retourner à mon devoir. Je n'ay peu jusques luy le voir attendre de lui pouvoir faire voir par autre moyen que je n'ay pris cette liberté sans congé. Il d'autant qu'il ne fasse que j'en abuse. Je vas

Hug. 37.

suplie tres humblement que je pudié scander par un petit mot de réponse.  
La volonté de Son Alteté pour ce qui reste de cette campagne, et de scander  
si l'on quelle me fit l'honneur de me commander que je demeureis est este: elle  
entendit que je rende mon service pas de Madame, ou si iayray la trouer a  
Larmes. J'attends ce qu'il plaira a Son Alteté en ordonner, pour partir sur-  
l'heure, et aller ou ille iugera que la terray mieux. L'affliction que iay  
de me voi ainsi avec mon Pere, n'est beaucoup accreue par lequel auquel est  
la Mere y de ma femme qui depuis peu est devenue follement que le crain-  
d'abuser de votre patience, mais je ne pourrai en moins de mols vous expliquer  
cet affaire, en toute desoccupations que vous avez, et quelles il vous plaudra me  
donner un momene pour me faire scander la volonté de Son Alteté qu'il vous  
plaudra garder, vous accorderont les obligations que je vous ay, et par celle chante  
mettre la paix en une famille qui vous honore parfaitement, moy en  
particulier, qui fai grand cas comme je dois de votre vertu, et que vous  
suplie de faire un estat assené de mon service, qui vous est du bon acquis-  
pied que je suis toute ma vie

Monieur

Voske tres-humble et tres obediant serviteur.  
L'Alde Rivet de Montdevis.

A Amsterdam le 4 Juillet 1621.

Je suis a present en cele ville, a toucher le bte de ma femme, et y attendray votre réponse  
si vous n'en trouver, et il vous plaira l'adresser au bte que je vous dds a l'autre coste de  
celle frustre.

Le vous suplie que dans la lettue quil venu plendra mesmeure mon Père ne putte cognoistre que vous scander ce qui est paille entre ma belle mere et moy. Ce que cepondant iay deau vous dire pour vous monstrier la source de ce mal-entendu.

Le vous suplie aussi de scander de son Alteté sil lay plait que je porte la carte en perspective de sa maison de Buern que iay achacee, ou si je la porteray au Peintre a Honslaerdt le pour la peindre avec les autres. Cette perspective est trouee plus belle que l'autre par ceux qui ty cognissent au moins la maison paroit plus belle.

Si vous jugiez qu'un mot de orthe part a mon Père pour lay remouquer ce que S.A. vous dira, peut servir a mon affaire, je vous implie de me me le desuler, et me l'envoyer avec la reponce.

Le vous suplie d'adresster <sup>vos</sup> <sup>par moy</sup> lettres a monseur ~~leemans~~  
~~Gaspar~~ Gaspar Leemans Premier Commis du Greffe du conseil  
de S.A. que me les fera lentr seurement, et ne mettez il  
vous plust que son nom en la superscription du pacquet, craindras  
que si mon nom ly voloit que les messagers ne le portassent  
chez mon Père et par ce moyen il seroit peda. Excusez  
mes impertinences il vous plait. Cest une affaire qui n'importe  
comme je vous diray las que fauoy l'honneur de vous val.

A Monsieur.

Monsieur De Zuylenchom Chevalier  
de l'ordre du Roi Tres-Chrestien, et  
Conseiller et Secrétaire de Son Alteté.

Au camp devant Guinep.